

NOUVELLE RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE : LES CHÔMEURS/SES COUPABLES ?



Un
io
n
sy
nd
ic
al
e
So
li
da
ir
es

Avant d'enclencher une nouvelle réforme des retraites, le nouveau ministre du Travail Olivier Dussopt entend tout comme ses prédécesseurs porter lui aussi fortement atteinte aux droits et allocations déjà bien faibles des chômeurs/ses. Pourtant la mise en place de la précédente réforme de l'assurance chômage date d'un an à peine et avait donné lieu à une forte contestation sociale et judiciaire obligeant le gouvernement à la repousser dans le temps puis à passer en force.

Le problème est-il les chômeurs/ses ou ... le gouvernement ?

Avec encore et toujours la même obsession : rendre la vie impossible aux chômeurs/ses pour les inciter soi-disant à travailler. Pour la propagande officielle et patronale, les chômeurs/ses se tournent les pouces, le problème n'étant pas le manque d'emploi et les licenciements mais les chômeurs/ses

qui ne veulent pas travailler. D'où la pénurie de main d'œuvre dans les secteurs « en tension », dans le bâtiment et la restauration par exemple. Évidemment personne au gouvernement, à commencer par le soi-disant ministre du « plein emploi » pour évoquer les trop bas salaires, les contrats précaires, les horaires atypiques et incomplets ou les conditions de travail pourries de ces secteurs. Aucun ministre pour relever non plus que meilleurs sont les salaires et les conditions de travail, meilleures sont les chances de trouver des volontaires ! Rappelons à ce sujet que le gouvernement refuse d'inciter le patronat à augmenter les salaires, sans parler des superprofits qu'il ne voit pas et/ou qu'il ne faudrait pas taxer....

Fin de l'UNEDIC ?

Avec à la clé un nouveau passage en force : en 2019 le gouvernement avait fait mine de donner la main aux organisations syndicales et patronales siégeant à l'UNEDIC pour s'accorder sur les règles d'indemnisation de l'assurance chômage. Sauf qu'il avait fixé un cadre financier très restrictif rendant impossible tout accord sauf à accepter de réduire les allocations. Ce qui lui permettait ensuite sous prétexte de l'absence d'accord de tailler à sa guise dans les droits et allocations des chômeurs/ses. Cette fois, il ne prend même pas la peine de passer par l'étape accord UNEDIC.

S'appuyant sur l'étatisation depuis 2018 des ressources de l'UNEDIC suite au remplacement des cotisations salariales par l'impôt, en l'occurrence la CSG, ce qui lui en donne le contrôle, il annonce qu'il va se contenter de « *concerter les partenaires sociaux* » (c'est à dire sans tenir compte des avis sauf ceux qui l'arrangent) et décidera ensuite tout seul. C'est donc la fin du régime de l'UNEDIC tel qu'il a été mis en place en 1958, la gestion du chômage et de son indemnisation

n'étant désormais plus du ressort des représentant-es du monde du travail mais de l'État au nom de la conduite des politiques de l'emploi, en fait pour appliquer la logique capitaliste.

Le chômage punition sociale ?

Ce point de bascule ne peut donc que ravir le patronat qui n'a donc plus à se coltiner les conséquences de ses actes, le/la chômeur/se étant toujours plus renvoyé-e à sa responsabilité « individuelle » comme si il ou elle était responsable de sa situation. Du reste, les mesures annoncées par Dussopt ne sont que la traduction de cette vision capitaliste : allongement pour toutes et tous de la durée de temps travaillé nécessaire pour ouvrir des droits à une allocation chômage, sur une période raccourcie. Modulation du montant des allocations selon la situation du marché de l'emploi (alors que le système canadien dont ces mesures s'inspirent a largement montré ses limites). Comme si les salarié-es avaient la maîtrise et la responsabilité de leur temps de travail ou de la durée de leurs contrats ! Le but est surtout de leur faire payer leur refus d'occuper les emplois précaires, sous payés avec des conditions de travail pourries, donc en fait à la fois de réduire les droits des chômeurs/ses et de précariser et casser les droits des travailleurs/ses en activité.

RSA conditionné ou le retour de l'esclavage...

C'est la même chose s'agissant du projet test de conditionnement du versement du RSA dont le montant est pourtant déjà très insuffisant (598 € pour une personne seule) à l'obligation d'accomplir des heures de travail. Le patronat pourra donc disposer de travailleurs-euses gratuits, financés par la collectivité, l'allocataire du RSA devant travailler de 15 à 20h par semaine pour prétendre à son allocation, ce qui signifie que deux allocataires pourront occuper un emploi à temps plein sans que l'employeur, public ou privé, n'ait à créer de poste ni verser un centime ! De plus, beaucoup de chômeurs/ses en « fin de droit » sont déjà au RSA (953 955

allocataires en 2019), ils/elles ne trouveront pas d'emplois mais ils/elles devront travailler pour juste continuer à toucher le RSA et survivre.

Réforme anti chômeurs/ses...

Tout cela montre la réalité de la politique du « plein emploi » dans la vision politique de Macron et son gouvernement en lien avec le MEDEF. Une vision autoritaire, méprisante et totalement déconnectée des réalités sociales pour faire baisser par n'importe quel moyen le nombre officiel de chômeurs/ses, diminuer le montant total des allocations versées et augmenter le nombre de radiations de chômeurs/ses par Pôle Emploi grâce à une politique agressive de contrôles. En clair invisibiliser la réalité du chômage, ses conséquences et s'exonérer de toute responsabilité... Cette réforme est donc une véritable leçon de choses démontrant toute la nocivité d'une gestion de l'assurance chômage par l'État, d'autant plus quand ses représentant-e-s ne sont qu'une chambre d'écho du patronat et de la finance. Comme tout système de protection sociale, l'assurance chômage doit être gérée par les seul-es représentant-es des travailleurs/ses sur la base de la cotisation sociale !

Le 29 septembre, on est toutes et tous en grève et dans la rue !

Le chômage ne se combat pas par la radiation des chômeurs-euses mais par l'augmentation des salaires, par le partage du temps de travail avec embauches compensatoires, par le renforcement des services publics indispensables à la population avec des créations massives de postes, par l'arrêt de la précarité sous toutes ses formes et par une vraie bifurcation écologique socialement juste et créatrice d'emplois ! Il est enfin indispensable de mettre en place une véritable continuité du salaire entre deux emplois, financée par le patronat qui est le vrai responsable du chômage !

La grève interprofessionnelle du 29 septembre doit être une mobilisation forte pour la justice sociale. Solidaires revendique l'augmentation forte des salaires, des allocations chômage, pensions, minimas sociaux sans conditions ! Le retrait du projet de loi sur l'assurance chômage et l'abrogation des précédentes réformes ! 100 % des chômeurs/ses indemnisé-e-s et des indemnités au minimum au SMIC revalorisé ! La continuité du salaire entre deux emplois !